

Comptes de l'exercice 2019

Préavis N° 15/2016 - 2021

Lausanne, le 24 mars 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet les comptes de l'exercice 2019.

2. Considérations générales

Tels que présentés, les comptes 2019 appellent les commentaires suivants :

- Le montant mentionné sous la rubrique "Autres honoraires" comprend les coûts liés à la procédure de recours au Tribunal fédéral suite aux modifications du RIT.
- Sous la rubrique "Frais divers de l'Association" figure principalement une provision pour le paiement des prestations fournies par l'organe de révision des comptes.
- Le montant inscrit sous la rubrique "Emoluments", très supérieur à celui budgeté, provient pour les 2/3 de l'encaissement des taxes perçues auprès des titulaires d'un carnet de conducteur de taxi obtenu à des conditions allégées.
- L'encaisse figurant sous "Recettes diverses" est constituée principalement par les frais de prononcés de la Commission administrative.

3. Comptes de pertes et profits 2019

	Budget	Comptes 2019	Comptes 2018
<u>Charges</u>	740'000.00	700'824.65	719'725.55
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	20'000.00	19'386.00	19'386.00
Autres honoraires	12'000.00	7'482.45	18'123.20
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	20'000.00	2'500.00	12'067.80
Tâches de secrétariat de l'Association	2'500.00	2'790.00	3'225.00
Frais liés à l'élaboration d'un nouveau règlement sur le service des taxis	15'000.00	0.00	0.00
Honoraires extraordinaires	0.00	0.00	0.00
Aménagement et entretien de stations de taxis	3'000.00	0.00	0.00
Annonces, documentation, divers	700.00	456.65	0.00
Frais divers de l'Association	3'000.00	5'080.55	3'006.85
Rémunération des organes de l'Association	3'000.00	1'680.00	2'160.00
Frais bancaires		649.00	656.60
Charges extraordinaires		0.00	300.10

<u>Revenus</u>	740'000.00	807'167.30	768'983.50
Contribution des 12 communes membres de l'Association	475'000.00	479'064.10	475'959.50
Emoluments (taxes diverses)	81'000.00	148'780.00	94'457.00
Redevances d'utilisation du domaine public	184'000.00	175'818.00	190'880.00
Recettes diverses		3'505.20	7'687.00

Résultat d'exploitation

Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"	0.00	106'342.65	49'257.95
--	------	------------	-----------

<u>Récapitulation</u>	Budget	Comptes 2019	Comptes 2018
Total des charges	740'000.00	700'824.65	719'725.55
Total des revenus	740'000.00	807'167.30	768'983.50
Résultat d'exploitation	0.00	106'342.65	49'257.95

Capital au 31 décembre 2018 : fr. 254'998.55

4. Bilan (au 31 décembre)***ACTIF***

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Disponibilités	488'677.75	440'799.55
Débiteurs	100'270.00	86'636.00
Actifs transitoires		
	<u>588'947.75</u>	<u>527'435.55</u>

Passif

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
Créanciers		2'836.55	50'857.00
Passifs transitoires		224'770.00	221'580.00
Profits et pertes reportés :			
- solde au 1 ^{er} janvier	254'998.55		
dont à ajouter :			
- excédent de produits de l'exercice	106'342.65	361'341.20	254'998.55
		<u>588'947.75</u>	<u>527'435.55</u>

5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes de l'exercice 2019 ont été soumis à Fidinter S.A. qui, dans son rapport du 5 février 2020, vous recommande de les approuver.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 15 / 2016 - 2021 du Comité de direction, du 24 mars 2020 ;

ouï le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver, tels que présentés dans le préavis N° 15 / 2016 - 2021 du 24 mars 2020, les comptes de l'exercice 2019 de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

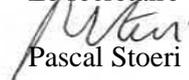
Au nom du Comité de direction

Le président



Pierre-Antoine Hildbrand

Le secrétaire



Pascal Stoeri